



CC Sèvre Maine et Goulaine (Siren : 244400651)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	La Haie-Fouassière
Arrondissement	Nantes
Département	Loire-Atlantique
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	22/12/2000
Date d'effet	31/10/2000

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Jean-Pierre BOUILLANT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	1 rue du Fief de l'Isle
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	44690 LA HAIE FOUASSIERE
Téléphone	02 40 54 86 66
Fax	02 40 54 86 68
Courriel	directeur.ccsmsg@orange.fr
Site internet	www.cc-sevre-maine-goulaine.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	14 312
-----------------------------	--------

Densité moyenne	254,16
-----------------	--------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 4

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
44	Château-Thébaud (214400376)	2 981
44	Haute-Goulaine (214400715)	5 653
44	La Haie-Fouassière (214400707)	4 478
44	Saint-Fiacre-sur-Maine (214401598)	1 200

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 24

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Assainissement collectif <i>-Entretien des accotements et fossés, des voies et chemins communaux et ruraux, ainsi que l'entretien des fossés et canaux contribuant au drainage des terres agricoles.</i> - Assainissement non collectif <i>SPANC : service public d'assainissement non collectif</i> - Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Elimination et valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés,</i> - Autres actions environnementales <i>-Réalisation d'un schéma directeur concerté pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels (zones agricoles, viticoles, sensibles, de loisirs, etc), -Création et entretien de sentiers de randonnées, -Lutte contre les nuisibles (taupes).</i>
Services funéraires - Crématorium <i>° Création et gestion d'un crématorium</i>
Sanitaires et social - Action sociale <i>Action sociale d'intérêt communautaire mise en place de relais d'assistantes maternelles, création d'équipements de crèche(s) ou d'antenne(s) de crèche(s), participation à des dispositifs extra-communautaires (CLIC, Mission locale).</i>
Développement et aménagement économique - Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté : En matière de développement économique, Aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanales ou touristique qui sont d'intérêt communautaire. Actions de développement économique d'intérêt communautaire. Promotion, coordination, animation des activités touristiques d'intérêt communautaire. Capacité à instituer un organisme chargé de la promotion du tourisme, dénommé office de tourisme, seul ou en partenariat avec les acteurs intéressés, conformément aux dispositions de l'article L.134-5 du Code du Tourisme.</i> - Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté : En matière de développement économique, Aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanales ou touristique qui sont d'intérêt communautaire. Actions de développement économique d'intérêt communautaire. Promotion, coordination, animation des activités touristiques d'intérêt communautaire. Capacité à instituer un organisme chargé de la promotion du tourisme, dénommé office de tourisme, seul ou en partenariat avec les acteurs intéressés, conformément aux dispositions de l'article L.134-5 du Code du Tourisme.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

Actions dans le domaine culturel : Création et gestion d'un espace culturel à vocation communautaire, Conception et mise en œuvre d'une politique communautaire concourant au développement culturel. Soutien à l'organisation de manifestations culturelles présentant un intérêt communautaire (manifestations visant un large public et intéressant plusieurs communes)
Ecole de musique intercommunale

- Activités culturelles ou socioculturelles

1-Soutien à l'organisation de manifestations culturelles présentant un intérêt communautaire (manifestations visant un large public et intéressant plusieurs communes) 2-Coordination des événements culturels 3-Démarche Pays d'art et d'histoire et d'animations de conventions culturelles : -Animer et coordonner la politique de valorisation du patrimoine pour préparer en particulier un dossier de candidature au label « pays d'art et d'histoire », -Gérer le Musée du Vignoble Nantais -Représenter les collectivités adhérentes pour la signature et la mise en œuvre des contrats et des conventions de développement inscrites dans le domaine du spectacle vivant et coordonner la mise en œuvre de ces actions, par les communautés de communes et les autres maîtres d'ouvrage.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur. Réalisation d'un schéma directeur concerté pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels (zones agricoles, viticoles, sensibles, de loisirs, etc.),

- Schéma de secteur

-Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur. -Réalisation d'un schéma directeur concerté pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels (zones agricoles, viticoles, sensibles, de loisirs, etc.),

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire. Sont considérées d'intérêt communautaire, les ZAC créées pour la réalisation des zones d'activités, visées à l'article 2-A-2 ci-dessous 2-Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté : En matière de développement économique, Aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanales ou touristique qui sont d'intérêt communautaire. Actions de développement économique d'intérêt communautaire. Promotion, coordination, animation des activités touristiques d'intérêt communautaire.

- Constitution de réserves foncières

.Création de réserves foncières, en vue de protection et mise en valeur de l'environnement.

- Transport scolaire

-Etude et mise en place de transports scolaires : au titre d'organismes de second rang, après accord du Conseil Général,

- Organisation des transports non urbains

Etude et mise en place de transports publics au titre d'organismes de second rang, après accord du Conseil Général,

- Etudes et programmation

Etudes générales ayant trait à l'aménagement de la Communauté de Communes.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Voirie : Mise en place d'un schéma directeur sur les voies de communication d'intérêt communautaire, définition de voies prioritaires. Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; sont déclarées d'intérêt communautaire les voies d'accès aux équipements communautaires. Création et entretien de sentiers de randonnées, Entretien des accotements et fossés, des voies et chemins communaux et ruraux, ainsi que l'entretien des fossés et canaux contribuant au drainage des terres agricoles,

Développement touristique**- Tourisme**

Promotion, coordination, animation des activités touristiques d'intérêt communautaire. Capacité à instituer un organisme chargé de la promotion du tourisme, dénommé office de tourisme, seul ou en partenariat avec les acteurs intéressés, conformément aux dispositions de l'article L.134-5 du Code du Tourisme.

Logement et habitat**- Programme local de l'habitat**

Politique du logement social d'intérêt communautaire : « conception et mise en œuvre d'un programme local de l'habitat.

- Politique du logement social

Politique du logement social d'intérêt communautaire : « conception et mise en œuvre d'un programme local de l'habitat.

Infrastructures**- Eclairage public**

Compétence éclairage public: La communauté de communes exerce aux lieux et places des communes, la compétence relative à la maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public en ce qui concerne le domaine communautaire.

Autres**- Préfiguration et fonctionnement des Pays**

Signature et mise en œuvre de la charte de Pays et des procédures contractuelles.

- Autres

Entretien et remplacement des bouches et poteaux d'incendie et des réserves naturelles de défense incendie

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
44	Syndicat départemental d'énergie de Loire Atlantique SYDELA (200014926)	SM fermé	639 480
44	Syndicat mixte du Scot et du Pays du Vignoble Nantais (254402712)	SM fermé	130 622
49	Syndicat mixte pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers résiduels, VALOR 3 E (254902562)	SM ouvert	315 691

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)